

Réflexions sur l'Enseignement Chrétien.

Numéro d'inventaire : 1998.03379

Auteur(s) : Alfred Ancel

Type de document : imprimé divers

Éditeur : P. E. L. (75, rue Sébastien-Gryphe, Lyon VIIe Lyon)

Imprimeur : Dumas

Date de création : 1958

Description : Brochure agrafée.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 136 mm

Notes : Tiré à part reproduisant un article d'Alfred Ancel, évêque auxiliaire de Lyon, Supérieur Général du Prado, paru dans "Prêtres du Prado", n°40 de juin 1958. Liste des ouvrages du même auteur en page de garde.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 15

1958.

ALFRED ANCEL

Evêque Auxiliaire de Lyon
Supérieur Général du Prado

Réflexions sur l'Enseignement Chrétien

(Extrait de « Prêtres du Prado »

Numéro 40 — JUIN 1958)

P. E. L.
75, rue Sébastien-Gryphe
LYON VII^e

RÉFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

Ce tiré à part reproduit purement et simplement l'article paru dans « Prêtres du Prado ». Il faut donc se rappeler que ce texte a été écrit pour des prêtres et qu'il est orienté dans une perspective pastorale.

C'est un fait Nous rencontrons des chrétiens, parfois même des prêtres, religieux ou séculiers, qui ne semblent guère se conformer à la doctrine et aux directives de l'Eglise en ce qui concerne l'enseignement chrétien. Parfois, ils s'en prennent à la doctrine elle-même, disant que cette doctrine est maintenant dépassée; parfois, ils l'acceptent en théorie, mais ils déclarent que, dans les circonstances actuelles, cette doctrine ne s'applique pas.

Concrètement, cette attitude se présente sous des formes très diverses, depuis **la simple omission** d'un effort positif en faveur de l'enseignement chrétien jusqu'à **une attitude nettement hostile à son égard**.

Qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, de l'enseignement classique, moderne ou technique, on a vu des prêtres qui conseillaient positivement à des familles chrétiennes de confier leurs enfants aux établissements publics, malgré les prescriptions du Droit canonique et malgré les directives formelles et indéfiniment répétées du Pape et des évêques.

Ces déviations ont été rappelées dans le rapport doctrinal de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français (30 avril 1957); cependant il ne semble pas qu'il y ait eu, malgré tous ces rappels et ces avertissements, un redressement suffisant.

Par ailleurs, quelle que soit notre volonté de rester toujours fidèles à l'enseignement et aux directives de l'Eglise, nous risquons d'être ébranlés dans nos convictions et même d'être entraînés en dehors du droit chemin. C'est pourquoi, j'ai pensé qu'il serait utile de reconsidérer ce problème en nous mettant **à un point de vue pastoral**. La meilleure manière de nous garder d'une déviation n'est-elle pas de chercher comment nous pourrions préserver les autres?

Evidemment ce point de vue pastoral non seulement n'exclut pas le point de vue doctrinal, mais le suppose. C'est pourquoi je vous conseille tout d'abord de relire l'encyclique de Pie XI sur l'éducation (*Divini illius magistri*, 31 décembre 1929, éd. Bonne Presse, t. VI, p. 84-147). Notre Saint-Père le Pape Pie XII est revenu bien des fois sur ce sujet et il a complété sur de nombreux points l'enseignement de son prédécesseur, mais chaque fois qu'il a eu l'occasion de le faire, il a **rappelé que la doctrine et les directives données par Pie XI étaient toujours valables**. Il serait bon aussi de relire la déclaration que l'Assemblée plénière de 1951 a voulu publier sur ce sujet si important. C'est donc dans la lumière du Christ nous enseignant par son Eglise, que nous allons aborder quelques-uns des aspects de la pastorale de l'enseignement chrétien.

1. Problème doctrinal. — Nous ne pouvons pas rester indifférents au fait qu'un grand nombre de chrétiens (et parfois même parmi les meilleurs) s'écartent sur un point important de l'enseignement de l'Eglise. Cette attitude doit nous faire mal. Il ne s'agit pas pour nous de les condamner sévèrement et de les rejeter, mais de les éclairer et de les ramener, par voie éducative, à retrouver la vérité.

Il me semble que, parmi les arguments présentés en faveur de la doctrine concernant l'enseignement chrétien, il y en a un qui est particulièrement adapté aux catholiques d'aujourd'hui : Je pense spécialement à ceux qui sont vraiment informés par une mentalité d'action catholique. — Ceux-ci, en effet, ont compris la radicale insuffisance d'une religion qui resterait en dehors de la vie : **ils veulent que le Christ pénètre toutes leurs activités**. Le christianisme, c'est le levain dans la pâte. — A partir de là, nous pouvons les aider à découvrir des conséquences qu'ils n'avaient peut-être pas soupçonnées. L'enseignement du français, de l'histoire, des sciences, de la morale, c'est la pâte. Il faut que le levain soit dedans et non à côté.

Par conséquent, même si l'enseignement public ne présentait aucun danger positif contre la foi, même si les écoles de l'Etat s'ouvraient à l'enseignement religieux de façon que les horaires prévoient chaque semaine une ou deux heures pour lui, on ne se trouverait pas encore devant un enseignement vraiment satisfaisant pour des enfants ou des jeunes gens chrétiens. La vie d'un étudiant, ce sont ses études ; si ses études se font dans un climat de laïcité même si cette laïcité est ouverte, il n'aura pas été habitué à mettre la religion dans sa vie. Il se sera habitué à réagir d'une façon purement humaine par rapport au profane.

Sans doute, **il ne faut pas exagérer** et il ne s'agit pas de mettre en enfer les parents chrétiens qui confient leurs enfants

à l'école publique, même si les motifs qui les ont guidés ne sont pas valables. Mais **il ne faut pas minimiser** non plus les conséquences d'un enseignement neutre. Pie XI disait : « L'école dite neutre ou laïque est contraire aux premiers principes de l'éducation ».

Il faut donc relire dans la foi les consignes très fermes données par l'Eglise à ce sujet, consignes renouvelées et confirmées par Pie XI comme par Pie XII : « La fréquentation des écoles non-catholiques, ou neutres ou mixtes (celles, à savoir, qui s'ouvrent indifféremment aux catholiques et non catholiques, sans distinction) doit être interdite aux enfants catholiques ; elle ne peut être tolérée qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieux et sur de spéciales garanties » (Canon 1374). Du moment que cette fréquentation peut être tolérée, c'est qu'elle n'est pas intrinsèquement mauvaise ; du moment que les motifs doivent être soumis à l'évêque, cela suppose qu'il faut des motifs vraiment graves ; n'oublions pas enfin qu'il faut des garanties spéciales. Les chrétiens d'aujourd'hui ont de la peine à supporter cette doctrine, mais ce n'est pas une raison suffisante pour la leur cacher. Nous, prêtres, nous serions coupables si sous prétexte de ne pas les gêner, nous refusions d'en parler ; cependant, sachant que, malgré certaines apparences, beaucoup de chrétiens restent encore faibles dans leur foi par rapport à l'enseignement de l'Eglise, nous agirons toujours avec eux dans la charité et en sachant patienter jusqu'à ce qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité.

2. Les exigences de l'enseignement chrétien. — Nous ne prétendons pas, pour autant, que l'enseignement donné dans les écoles chrétiennes soit, par le fait même, un enseignement pleinement chrétien. Nous pouvons même déplorer que, parfois, on se soit contenté de juxtaposer à un enseignement profane quelques heures d'enseignement religieux. Nous nous trouvons donc devant un autre aspect du problème. Et il faut le regarder en face, qu'il s'agisse des partisans ou des adversaires de l'enseignement chrétien.

Aux premiers, nous dirons : Vous voulez un enseignement chrétien. C'est très bien et nous sommes avec vous, **responsables** des grandes organisations en faveur de l'enseignement libre ; avec vous, **parents chrétiens**, qui confiez vos enfants aux écoles chrétiennes, avec vous, **directeurs et professeurs** des écoles chrétiennes ; mais, chacun à votre place, œuvrez pour que soit donné un enseignement pleinement chrétien, conformément aux directives de Pie XII. Ces directives il ne suffit pas de les rappeler contre les adversaires de l'enseignement chrétien.

Écoutons Pie XI : « Le seul fait qu'il s'y donne une instruction religieuse (souvent avec trop de parcimonie) ne suffit